LANCEURS d'ALERTE

en interne aux organisations:

quels défis?

14 Janvier 2021











Source : WikiMedia commons

Any thing to say : Davide Dormino

Source: WikiMedia commons

Source : Chicago Booth Stigler Center







Expériences et regards croisés

... 2021 : entrée en vigueur de la directive européenne



La décennie 2020-2030 sera-t-elle celle des lanceurs d'alertes ? Quels dispositifs sont déjà en place ? quelles nouvelles perspectives ?



Aurélie de La Vaissière ESSILOR Intl.



Franca Salis-Madinier CESE Eu. CFDT Cadres



Xavier Froissart France-Télévisions



Marie-Christine Lebert WORLDLINE



David Autissier ESSEC IMEO



Anne-Marie de Vaivre Cercle E & S



Jacques Bouvet Cercle E & S















Any thing to say : Davide Dorming

Source: WikiMedia commons

Source : Chicago Booth Stigler Center



LANCEURS d'ALERTE en interne aux organisations : Quels défis ?

Merci à nos intervenants de ce soir



ESSILOR Intl.





France-Télévisions















Vigilance: pour recevoir les liens d'accès, liens d'information, liens de replay / visioconférences

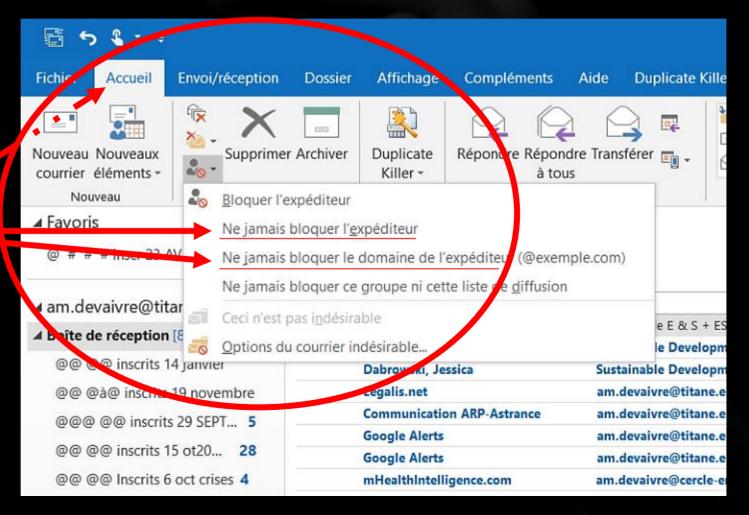
.. Il est nécessaire, dans votre messagerie, ...de débloquer les expéditions de ces@cercle-

entreprisesetsante.com . Vous risquez sinon soit de NE PAS recevoir les liens, ou de les retrouver

<mark>dans votre boite à spams</mark>



Dans vos messageries sous l'onglet 'Accueil'





LANCEURS d'ALERTE en interne aux organisations :

Quels défis?

Merci à nos intervenants de ce soir



Aurélie de La Vaissière ESSILOR Intl.



CESE Eu. CFDT Cadres



France-Télévisions



WORLDLINE

et vous tous!







1 Entreprises et Santé





Visio-conf .. en direct et en replay sur le site

www.cercle-entreprisesetsante.com

Et aussi : les REPLAYS des conférences-échanges S2 2020 (replays, et supports)



- Résilience COVID au plus près du terrain
- Violences en milieu de santé
- CRISES au-delà des normes ..
- DEBRIEF Covid en milieu de santé (1)
- 5° UX Forum Innovation Exosquelettes
- Intégration des Innovations ...
- Prévention, et management Toxique

2020 : vous avez été plus de 1300 à participer, directement ou indirectement, à nos conférences-échanges en distanciel depuis juin Merci !

LANCEURS d'ALERTE en interne aux organisations : quels défis ?

Changement du cadre légal

Actualité des alertes sanitaires ...

'Responsabilité sociétale en action'

... parties prenantes sur le terrain









'Responsabilité sociétale en action'

... parties prenantes sur le terrain

















Source: WikiMedia commons















INS

Les 'UX-Forum®' du Cercle: nos thèmes

Prévention Santé Travail

'Responsabilité sociétale en action' ... parties prenantes sur le terrain



Innovations Tech - Data ...

Changements sociétaux

'One health' Convergences Santé Travail – Santé Globale

COVID

Crises, catastrophes lentes

Alertes .. Lanceurs d'alerte en interne aux organisations...





F / International

Covid-19: comment Pékin a fait taire les lanceurs d'alerte

RÉCIT - Des milliers de personnes ont souhaité témoigner de l'horreur vécue lors des premiers mois de la pandémie à Wuhan. Pékin a pris soin de les baîllonner, quitte à emprisonner les plus tenaces.

Par Virginie Mangin et Sébastien Falletti



journalistes de filmer les abords du palais de justice de Shanghaï où est poursuivie Zhang Zhan, avocate et «journaliste citovenne», qui a posté 122 vidéos sur la situation à Wuhan pandémie. LEO RAMIREZ/AFP À Pékin

Quatre heures de l'après-midi sonnent tout juste à Wuhan, et la lumière hivernale pâlit déjà sur les rives humides et froides du Yang Tsé

Kiang, qui déchire en silence la plaine immense, au cœur de la Chine. Sous les néons blafards de l'hôpital central de la capitale du Hubei, la directrice des urgences, Ai Fen, «transpire



14.01

franceinfo:

La Défenseure des droits appelle le gouvernement à renforcer la protection des lanceurs d'alerte

Claire Hédon souhaitent que ses compétences soient élargies pour pouvoir suivre et soutenir davantage les citoyens qui signalent des violations du droit.

Article rédigé par <u>franceinfo</u> Radio France

Publié le 16/12/2020 22:10Mis à jour le 16/12/2020 22:14



Temps de lecture : 1 min. Claire <u>Hédon</u>, la Défenseure des droits, en juillet 2020. (JOEL SAGET / AFP)

La Défenseure des droits appelle le gouvernement à renforcer la protection des lanceurs d'alerte, dans un avis publié mercredi 16 décembre. Claire Hédon souhaite que les pouvoirs publics s'emparent de la directive du Parlement et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la

protection des personnes qui signalent des violations du droit

Page 8 sur!

La Défenseure des droits appelle à renforcer la protection des lanceurs d'alerte

le 12 janvier 2021 - Anne Moreaux - Droit



@Adobe Stock

Tout juste un an après la première édition des rencontres européennes du Défenseur des droits sur le statut des lanceurs d'alerte, Claire Hédon, qui a succédé à Jacques Toubon l'été dernier, confirme les objectifs ambitieux de l'Institution dans un avis relatif à la transposition en France de la directive européenne sur la protection des

personnes qui signalent des violations du droit de l'Union.

Si les conditions sanitaires ont certainement eu raison de l'organisation d'une seconde édition des rencontres européennes sur le statut des lanceurs d'alerte, la Défenseure des droits n'a pas oublié le sujet pour autant.





Une loi pour mieux défendre les lanceurs d'alerte

Le 14 décembre 2020

Il reste un an à la France pour transposer la directive sur la protection des lanceurs d'alerte et renforcer sa législation, aujourd'hui encore lacunaire. La Maison des lanceurs d'alerte, dont Greenpeace France est l'un des membres fondateurs, a publié cette tribune sur le site du journal <u>Libération</u> pour interpeller le souvernement français.





TRIBUNE Une loi pour

mieux défendre les lanceurs d'alerte



Par <u>la Maison des lance</u> 2020 à 09:59 Des cartes avec le po

d'alerte et ancien em Edward Snowden. Ph Kahnett, dpa

Ces David qui s' Goliath sont en au risque de rep prochaine trans directive europe doit permettre o protections juri

personnes morales, aux syndicats et aux ONG.

Une loi pour mieux défendre les lanceurs d'alerte

Tribune. Gestion de la crise sanitaire, fraude fiscale, pollutions, surveillance des d'intérêts, fuites de données personnelles, violences policières : qu'ils soient fonc banquiers, médecins, chauffeurs ou encore policiers, nombre d'inconnus ont pris



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 24 SEPTEMBRE 2020

Les lanceurs d'alerte doivent bénéficier d'une meilleure protection en France

À l'heure où le gouvernement a débuté les travaux de transposition de la directive européenne relative aux lanceurs d'alerte adoptée en octobre 2019, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) appelle celui-ci à se saisir de cette occasion pour renforcer le dispositif de protection mis en place par la loi Sapin II. La France a jusqu'à fin 2021 pour transposer la directive dans le droit national.

« En France aussi les lanceurs d'alerte peuvent être la cible de menaces, d'intimidation, de représailles, rappelle Jean-Marie Burguburu, président de la CNCDH. Ces femmes et ces hommes jouent un rôle essentiel pour renforcer la transparence et la responsabilité démocratique. Leur garantir une protection effective doit être une priorité absolue.»

Élargir et protéger d'avantage les lanceurs d'alerte en Europe

Garantir une protection effective du lanceur d'alerte.

La CNCDH appelle le gouvernement à transposer la directive européenne a maxima afin de garantir une protection efficace des personnes qui signalent des infractions ou, plus largement, des menaces graves pour l'intérêt général.

En France, le régime de protection des lanceurs d'alerte prévu par la loi Sapin II adoptée en 2016 ne permet pas de garantir efficacement leur protection contre des tentatives d'intimidations, de harcèlement ou de représailles, dissuadant ainsi les lanceurs d'alerte potentiels de signaler des violations de droits. La CNCDH avait souligné les limites de ce régime dans son avis sur le proiet de loi Sapin II.

La mise en place des dispositifs nécessaires à une protection optimale et efficace des lanceurs d'alerte créeraient les conditions pour favoriser la lutte contre l'impunité des atteintes grayes à l'intérêt général.

Lanceurs d'alerte en interne..

Lanceurs d'alerte en interne aux organisations







Ignorés ou licenciés: EDF mène la vie dure à ses lanceurs d'alerte

29 DÉCEMBRE 2020 PAR CLÉMENT FAYOL

Les salariés d'EDF qui ont osé dénoncer des manquements à des règles internes ou soulever des soupçons de malversations n'ont pas été écoutés et ont été malmenés. Malgré les dispositifs obligatoires de signalements éthiques, la société peine à installer une culture de la vigilance.

«La protection des lanceurs d'alerte est une préoccupation fondamentale pour EDF », assure le groupe public sur son site. Depuis la loi Sapin II en 2016, les grandes entreprises sont obligées de mettre en place un système d'alerte professionnelle des déviances. Les critères y sont suffisamment larges pour que tous les types de déviances soient concernés. Chaque salarié peut y dénoncer des

Lanceurs d'alerte en interne..

Titre support et date

Lanceurs d'alerte en interne aux organisations





Fraternité

Pour être protégé contre le licenciement, le lanceur d'alerte doit avoir dénoncé des faits délictueux

Publié le 30 novembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) Illustration 1Crédits : @ goolja - stock.adobe.com



Le lanceur d'alerte est protégé d'un licenciement. Mais cette protection n'est valable que si les faits qu'il dénonce sont de nature à caractériser une infraction pénale (crime ou délit). C'est ce qu'a décidé la Cour de cassation dans un arrêt du 4 novembre 2020.

Attention : dans cet arrêt, la Cour de cassation fait application d'une loi depuis réformée. La nouvelle loi élargit les champs

couverts pour la protection des lanceurs d'alerte.

Un salarié, engagé en qualité de consultant senior, a procédé à l'enregistrement sonore d'un entretien informel qu'il a eu avec son employeur dans lequel celui-ci évoquait les relations de l'entreprise avec les syndicats.



LANCEURS d'ALERTE en interne aux organisations : Quels défis?







CESE Eu. CFDT Cadres



Xavier Froissart France-Télévisions



WORLDLINE















Aurélie de La Vaissière ESSILOR Intl.

Aurélie de la Vaissière

Integrity & Compliance Group

Communication-Learning Manager, membre du Cercle Entreprises et Santé







Franca Salis-Madinier

Secrétaire Nationale CFDT Cadres Vice-Présidente du Groupe travailleurs au Comité Economique et Social Européen









Lanceurs d'alerte : faciliter l'alerte dans les organisations

Le message perdu et le coût du silence

Le paysage législatif : Loi Sapin 2, Directive européenne et

résolution Conseil d'Europe

Favoriser l'alerte interne : les outils

En guise de conclusion....

CERCLE ENTREPRISES ET SANTE 14 JANVIER 2021





Evolution des normes et de la culture de l'alerte Les organisations ont intérêt à anticiper POURQUOI?





LA MAISON DES LANCEURS D'ALERTE

(association (loi 1901) créée en 2018 à l'initiative de 17 organisations (associations et syndicats) pour <u>améliorer la protection des lanceurs d'alerte en France</u>.

245 DOSSIERS TRAITES



Les organisations fondatrices de la Maison des Lanceurs d'Alerte





LA MAISON DES LANCEURS D'ALERTE, C'EST QUOI ?

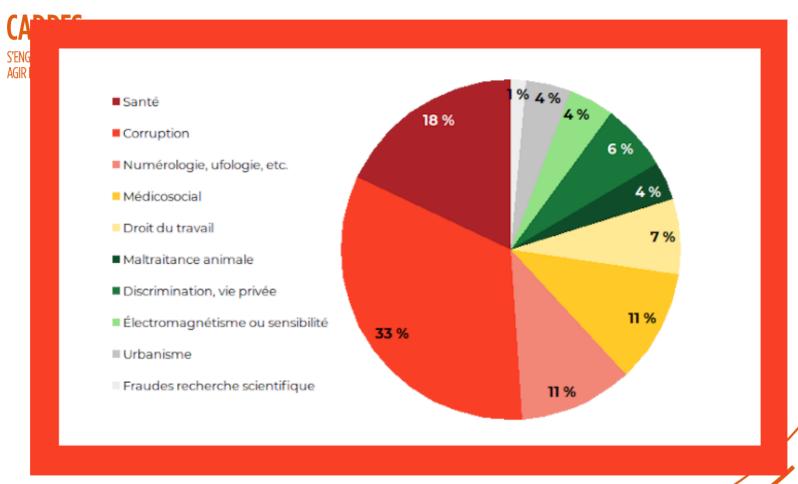
Une mission d'<u>accompagnement</u> : aider les personnes souhaitant ou ayant lancé l'alerte et qui rencontrent des difficultés

- Conseils juridiques
- Soutien moral et psychologique
- Appui médiatique
- Accompagnement social (en cours de développement)
- · Aide technique en matière de confidentialité





L'ACCOMPAGNEMENT PAR LA MAISON DES LANCEURS D'ALERTE



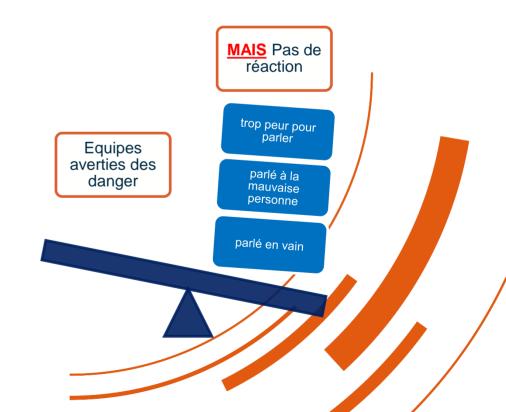




LES RAISONS ET LE COÛT DU SILENCE

Les enquêtes diligentées suite à des scandales et tragédies (ex. AZF, prothèses PIP, Spanghero, Lactalis, Volkswagen) ont montré que les équipes étaient averties des dangers avant le drame mais :

Les raisons du silence :





LES RAISONS ET LE COÛT DU SILENCE

Le prix (le coût) du silence

Destruction des vies / de leurs moyens de subsistance Pertes financières (amendes, dommages et intérêts, assurances) Crise du management Ruine de la réputation, perte de marchés et d'emplois Perte de la confiance publique Réaction du régulateur (sanctions, mise sous monitoring)



Loi Sapin II : une procédure de signalement graduée



PALIER 3: ALERTER PUBLIQUEMENT PALIER 2: Si l'alerte n'a pas été traitée dans ALERTER L'AUTORITÉ COMPÉTENTE un délai de 3 mois, elle peut être rendue publique (médias, associations, ONG ou syndicats). Si l'alerte n'a pas été traitée dans PALIER 1: un délai raisonnable, le lanceur ALERTER EN INTERNE d'alerte doit l'adresser à : l'autorité judiciaire (procureur, juge) ou administrative (préfet, Le lanceur d'alerte doit saisir en inspections, agence française premier lieu la voie interne : tout supérieur hiérarchique direct ou de santé etc) ou l'ordre indirect, l'employeur ou le référent professionnél compétent (ordre désigné par l'employeur. des avocats, des médecins, etc.). En cas de danger grave et imminent le lanceur d'alerte peut passer au palier 2 ou 3

A chaque palier, le lanceur d'alerte peut s'adresser au Défenseur des droits



Le cadre européen: la directive UE de 2019 sur la protection des lanceurs d'alerte



Transposée dans les pays membres d'ici fin 2021

Procédure de signalement (2 paliers): égalité d'actès entre la voie interne et les autorités externes; extension de la révélation publique hors la procédure d'urgence



Le cadre européen : la directive UE de 2019 sur la protection des lanceurs d'alerte



- Extension de la protection aux facilitateurs (personnes physiques), tiers et personnes morales comme les syndicats, (les 3 en lien dans le contexte professionnel).
- Confirmation du droit entier des syndicats et de leur rôle dans la procédure de signalement.



De bons dispositifs et procédures offrent à une équipe une alternative sûre au silence :

- Découragent les comportements répréhensibles.
- Permettent leur détection précoce.
- Donnent aux managers la bonne réponse à apporter (la procédure à suivre) aux signalements de leurs équipes.
- Sont la preuve concrète d'une organisation et d'un management responsables.
- Aident à développer une culture de la responsabilité partagée.





Favoriser l'alerte interne : les bonnes pratiques

1/ Politique d'alerte écrite, accessible et intelligible pour tous expliquant les **objectifs**, les **conditions de recueil** et du traitement des alertes

2/ Information précisant le champ d'application qui peut alerter et sur quoi (quels sont les signalements prévus par la loi)

3/ Information précisant la procédure de signalement légale, les destinataires du canal interne, l'identité du référent et les modalités pour adresser un signalement



En guise de « conclusion »

- Un paysage législatif et social qui évolue en faveur d'une culture de l'alerte
- Plus de facilités pour les LA d'alerter auprès de l'extérieur (media, presse)
- Défis pour les entreprises : prendre les devant et installer une culture positive de l'alerte
- Sécuriser l'alerte interne en impliquant les parties prenantes de l'entreprise (notamment les représentants des salariés) pour négocier les canaux et les modalités de signalement
- Former les cadres de l'entreprise et les managers à traiter l'alerte

Les raisons RSE, éviter risques de pertes financières, risques juridiques et risques réputationnels



LANCEURS d'ALERTE en interne aux organisations:

Quels défis ?



Aurélie de La Vaissière ESSILOR Intl.



Franca Salis-Madinier CESE Eu. CFDT Cadres



Xavier Froissart France-Télévisions



WORLDLINE















France-Télévisions

Xavier Froissart

Directeur de la Santé et Qualité de vie au travail membre du Cercle Entreprises et Santé

france•tv

Rayonnement Réseaux



Marie-Christine Lebert

Administratrice salariée de WorldLine Présidente de la Commission IFA – administrateurs salariés



















Rebonds, apports ... échanges, questions réponses ...



ESSILOR Intl.

Franca Salis-Madinier CESE Eu. CFDT Cadres













Pr Denis Zmirou P Agnès Popelin













Prochaines étapes

Replay et documents accessibles sur site le 18 janvier 2021



Prochaines étapes 'rayonnement'







"Besoins de data, 'One health'
 et gouvernance & responsabilité en santé – travail "

Table-ronde l'après midi 21 janvier 2021 15h00-17h30



Pr Pierre-Antoine Gourraud CHU Nantes



Pr Stéphanie Allassonnière UP. X. Ch. Prairie



Mario di Palma Institut Gustave Roussy



Stéphanie Combes Health Data Hub



Francesca Colombo UP. X. Ch. PrAlrie



Jérôme Chemin CFDT Cadres



David Autissier ESSEC IMEO



Anne-Marie de Vaivre Cercle E & S



Jacques Bouvet Cercle E & S



ESSILOR Intl.













Merci à nos intervenants, et merci à vous tous



